

Dix mille visiteurs à Plaine en fête

L'événement des Jeunes agriculteurs de la Somme a profité des cieux cléments, et des derniers jours de vacances familiales. Les bénévoles estiment l'affluence à 10 000 personnes.



L'association Loisirs et tradition de France, qui a donné vie au village des métiers d'antan à Saint-Quentin il y a quatre ans, a permis aux enfants de s'essayer au grugeoir et a intrigué avec ses objets insolites, au cœur du village du centenaire.



Beaucoup de casse cette année lors du Moiss'batt' cross, l'attraction phare de la journée (voir notre vidéo). Ces vieilles machines sont allégées au maximum pour faciliter la manœuvre et équipées d'un arceau et d'une ceinture de sécurité et de pare-chocs.

Contexte oblige, les forces de l'ordre étaient très présentes cette année, sur le site et aux différents accès et même les organisateurs étaient filtrés.

Pour l'auto foot, les voitures, dénudées de rétroviseurs et vitres, n'ont que deux vitesses, marche avant et marche arrière.

«Celle-ci c'est la mienne» crie Yolán, 5 ans, de Damery, qui pose devant la titanesque machine qu'il s'attribue.

Rompus à l'exercice, les Jeunes agriculteurs du département, reconnaissables à leurs tee-shirts roses hier, n'ont pas failli à leur réputation. Plaine en fête a eu du succès. « Niveau sonorisation, c'était pas terrible, et il n'y avait pas assez d'endroits pour se désaltérer... Mais nous, on est des vieux, on critique toujours », souriaient deux hommes grisonnants en quittant le champ aménagé, dimanche 28 août, vers 16 heures. À la fois marché pour les professionnels et vitrine du métier pour les néophytes, Plaine en fête a marqué cette année, à Thiepval, le centenaire de la Bataille de la Somme animé par les associations locales, tout en maintenant les temps forts, très visuels, que sont le Moiss' batt' cross et l'Auto-foot.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)